



DÉROULEMENT À LA CATEGORIE « A, A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE

1. Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés au risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être à la hauteur du danger qu'en cours les stagiaires.

Ainsi, l'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Aussi, apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et le livret d'apprentissage va guider le stagiaire dans sa progression avec l'aide du formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

2. Le déroulement de la formation

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de les maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide du formateur, le stagiaire doit apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que le stagiaire a choisi) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite et pour cela le formateur est aux cotés du stagiaire pour les guider et les conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent du stagiaire dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution. Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par le formateur, qui précisera les critères et les conditions de réussite attendues. Il sera possible pour le stagiaire de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, le formateur pourra alors présenter le stagiaire aux épreuves du permis de conduire.

Exemples des compétences :

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'équiper et s'installer				X				
Savoir se positionner sur le véhicule, connaître et utiliser les commandes					X			
Appréhender la route								
Prendre l'information					X			
Adapter son allure aux circonstances					X			
Appliquer la réglementation					X			
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers					X			
Partager la chaussée					X			
Maintenir les espaces de sécurité					X	1	1	1
Sous-totaux			0	2	21	1	1	1
Courtoisie			+1					
					Total général			27



3. L'examen

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux épreuves :

- ☞ hors circulation alias « le plateau »
- ☞ épreuve en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

- ☞ L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire du stagiaire : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.
- ☞ L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales du stagiaire pour circuler en toute sécurité. Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :
 - emprunter des routes droites, négocier des virages ;
 - changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
 - réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
 - dépasser et croiser des véhicules ;
 - quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
 - prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte. L'expert s'attache à valoriser les acquis comportementaux plutôt que les faiblesses du stagiaire. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation.